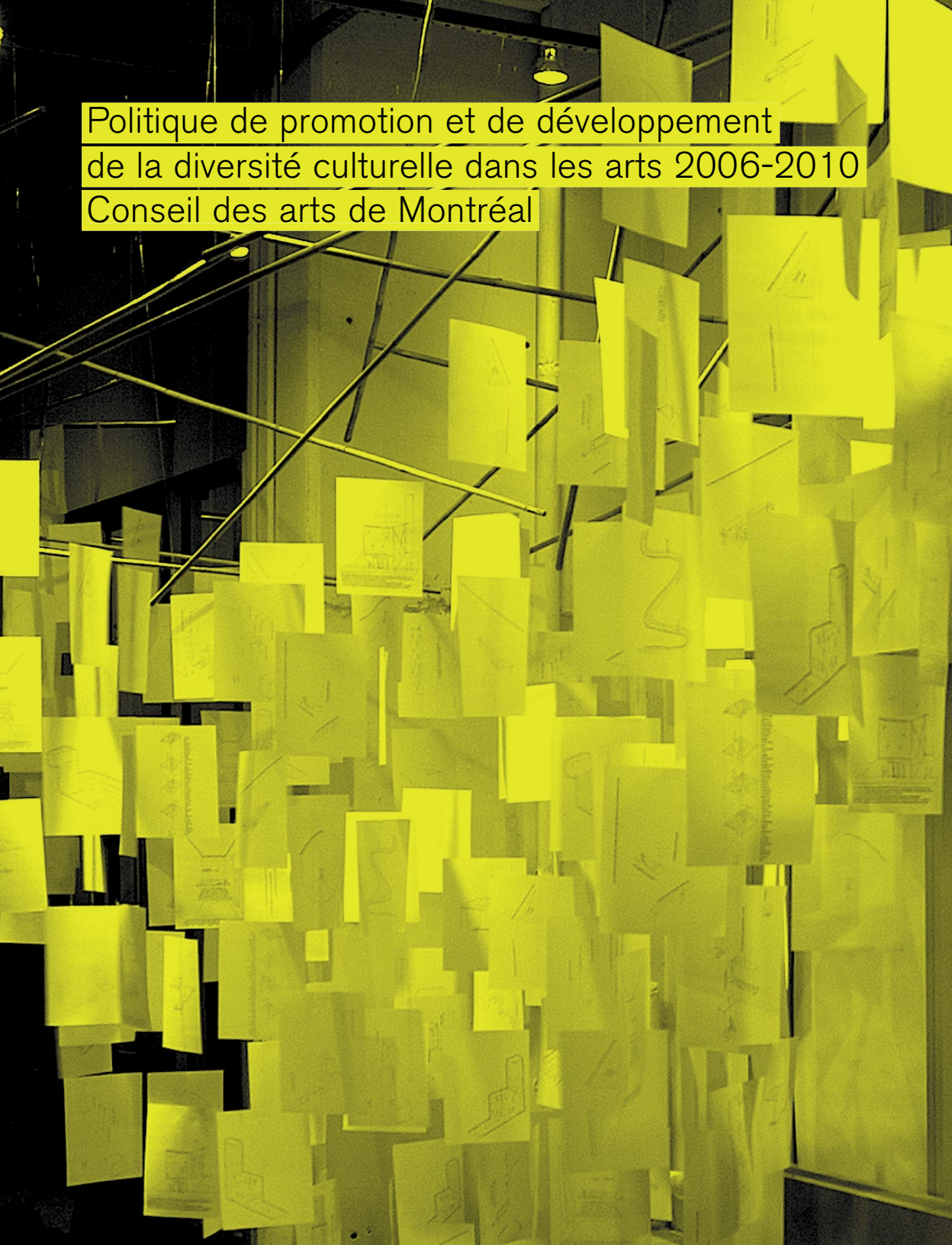


Politique de promotion et de développement
de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010
Conseil des arts de Montréal



Sommaire

-
- 02** Contexte
 - 04** Principes
 - 05** Constats

 - 05** Axes d'intervention et objectifs
 - 06** 1. Reconnaissance
 - 07** 2. Développement professionnel
 - 08** 3. Participation
 - 09** 4. Concertation

 - 10** Définitions



Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010

Contexte

Au service des artistes et des citoyens montréalais, le Conseil des arts de Montréal se doit de refléter le mieux possible la diversité des visions et des pratiques artistiques présentes dans notre société. Les artistes issus de l'immigration et des nombreuses communautés ethnoculturelles contribuent depuis longtemps à forger et transformer la culture d'ici. Il était normal que le Conseil des arts de Montréal s'interroge sur leur participation réelle et équitable à la vie culturelle de Montréal¹.

Les quelques études disponibles indiquent en effet une sous-représentation, dans le paysage culturel montréalais, des artistes qui ne sont pas d'origine canadienne, française ou britannique², et une sous-rémunération des artistes de minorités visibles, immigrants ou autochtones³. On remarque également, même s'il n'y a pas eu d'études à cet effet, qu'il y a une sous-représentation des immigrants et surtout des minorités visibles dans les directions artistiques et les conseils d'administration des organismes subventionnés par le Conseil. D'ailleurs, peu d'organismes aux pratiques artistiques autres qu'occidentales sont soutenus par le Conseil. Il semble donc que, dans le milieu culturel comme dans la société en général, les autochtones, les minorités visibles et, dans une moindre mesure, les immigrants sont davantage susceptibles de subir la discrimination et l'exclusion.

C'est en reconnaissance de cette situation que la Ville de Montréal, dans sa Politique de développement culturel 2005-2015, a pris l'engagement suivant : *Considérant que l'inclusion est l'un des plus grands défis de Montréal et que le dialogue des cultures, dans une perspective d'inclusion, est un enjeu prioritaire qui s'incarne dans l'ensemble des activités municipales, la Ville se donnera, avec la collaboration de tous ses partenaires, un plan d'action sur la diversité ethnoculturelle, fondé sur l'accès équitable, le renforcement des compétences et le développement des publics*⁴.

Parallèlement, la recherche de nouveaux membres pour le Conseil et ses divers comités a mis en lumière la nécessité de multiplier les liens avec les différentes communautés artistiques ethnoculturelles. Il est non seulement important de mieux les connaître, mais aussi de se faire connaître auprès d'eux. Dans ce sens, le recrutement au sein du Conseil d'une personne-ressource pour rejoindre, inventorier et éventuellement accompagner ces artistes et leurs organismes, s'est avéré un préalable incontournable. C'est justement pour favoriser cette connaissance mutuelle que des actions ont été entreprises récemment sur le terrain, telles que l'identification, la documentation, l'accès à l'information, la communication, l'accompagnement, la médiation et la concertation entre tous les intervenants

du dossier de la diversité culturelle dans les arts, c'est-à-dire les artistes et les organismes artistiques professionnels, les médias et les leaders de communautés culturelles ainsi que les municipalités de l'île de Montréal.

Cette initiative de rapprochement interculturel compte parmi d'autres mises en place par le Conseil depuis plus de deux ans : rappelons la création de la Délégation pour la diversité culturelle dans les arts et d'un comité de veille; la diversification de la composition de son Conseil; la désignation de sa directrice du programme de tournées au titre de responsable de la promotion de la diversité; la mise en place d'un comité consultatif à la diversité culturelle; l'ajout aux comités consultatifs de représentants ayant une pratique artistique non occidentale; et finalement la présente politique de promotion et de développement de la diversité ethnoculturelle dans les arts.

Basée sur des principes d'équité, d'inclusion et évidemment de diversité culturelle, cette politique propose un ensemble d'actions pour assurer une meilleure participation des artistes des communautés ethnoculturelles, notamment des autochtones et des minorités visibles, à la vie culturelle montréalaise. Tout en leur permettant d'atteindre les niveaux d'excellence et de professionnalisme exigés au Conseil des arts, cette politique propose des mécanismes d'évaluation justes et légitimes, particulièrement pour les œuvres autres qu'occidentales.

En plus de chercher à améliorer les façons de faire du Conseil, la politique propose aussi de sensibiliser et d'aider les milieux artistiques majoritaires pour qu'ils s'ouvrent davantage à la diversité culturelle, que ce soit dans la diversification de leurs organisations, de leurs programmations ou de leurs publics. Le développement de la diversité ethnoculturelle permettra à la multiplicité des pratiques artistiques de Montréal de s'exprimer tout en favorisant des échanges, des rencontres et des coopérations interculturelles.

1 Montréal comptait en 2001 plus de 375 000 personnes considérées de minorités visibles (21 % de la population) et près de 500 000 immigrants (28 %), selon *Portrait des populations immigrantes et non immigrantes, Montréal 2001*. Études réalisées dans le cadre de l'Observatoire statistique d'Immigration et métropoles par une équipe de l'INRS-UCS, pour la Direction des affaires interculturelles de la Ville de Montréal, septembre 2004.

2 Selon Statistiques Canada en 2001, les personnes d'origines autres que canadienne, française ou britannique représentent 28,1 % de la population montréalaise, mais ils n'occupent que 18,9 % des emplois en art, culture, loisir et sport, l'écart étant plus marqué en danse et en théâtre, de même que dans les postes de direction artistique selon *Arts and Diversity in Montréal : Preliminary Findings and Recommendations for Future Research*, Jack Jedwab, Association for Canadian Studies, mars 2004.

3 Respectivement 19 % et 12 % de moins que le revenu moyen de tous les artistes de Montréal, selon *La diversité de la population active du secteur des arts du Canada – Une analyse des données du recensement de 2001, Regards statistiques sur les arts*, vol. 3, no 3, Hill Stratégies Recherche Inc., février 2005.

4 *Montréal, métropole culturelle – Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, septembre 2005, p.76.

Principes

Comme institution municipale, le Conseil des arts de Montréal adhère aux valeurs démocratiques fondamentales de Montréal. Parmi ces valeurs se trouve la promotion de la diversité et de l'inclusion qui est exprimée dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (voir entre autres les articles 12 et 16) et dans la *Déclaration de Montréal pour la diversité ethnoculturelle et l'inclusion*. Cette dernière indique clairement les objectifs de la Ville de Montréal à cet égard et auxquels le Conseil souscrit : « engager les élus et les élues de la Ville ainsi que ceux des arrondissements, son personnel, ses sociétés paramunicipales et les sociétés dont elle a le contrôle, dans une démarche destinée à la promotion des principes et des pratiques qui valorisent la diversité culturelle et l'inclusion ».

La diversité culturelle constitue un élément fondamental, unique, riche et fertile du développement artistique, culturel, social et économique de Montréal. La diversité culturelle se réalise à travers les valeurs de la société québécoise : la démocratie, la participation civique, la richesse de la langue française, la solidarité humaine et le croisement entre cultures, la citoyenneté sans distinction d'origine, religion, race, genre ou handicap. L'adhésion civique est un instrument d'intégration sociale des communautés ethnoculturelles.

La diversité culturelle est indissociable de la question de l'équité, de la justice, de l'interculturalisme et de la cohésion sociale des métropoles culturelles d'aujourd'hui. Elle est l'instrument privilégié de soutien à la tolérance, à la paix et à la liberté. Elle doit permettre des échanges, des rencontres et des coopérations interculturelles, favorisant ainsi la participation citoyenne à la vie culturelle et un meilleur accès aux œuvres. Elle est aussi un véhicule de développement du tourisme international durable, vitrine incontournable qu'ouvre Montréal, métropole culturelle, au monde.

La diversité de la société montréalaise doit donc mieux se refléter dans sa vie culturelle, autant au sein des organismes artistiques que dans les institutions culturelles. Au premier chef, le Conseil des arts de Montréal doit refléter cette diversité dans ses programmes, dans la composition de son personnel et de ses membres, et dans les publics qu'il vise. Il doit aussi s'assurer qu'aucun artiste ne soit exclu par méconnaissance ou incompetence dans son processus d'évaluation, ou que la reconnaissance du professionnalisme et de l'excellence des demandeurs d'aide ne se bute pas à des critères et des définitions discriminatoires.

Constats

- Le Conseil des arts de Montréal et les milieux artistiques majoritaires (« mainstream ») connaissent peu les artistes et les organismes culturels issus de l'immigration et des communautés ethnoculturelles. Cette méconnaissance est souvent mutuelle et favorise un développement culturel fragmenté en silo ethnoculturel. Le manque de reconnaissance professionnelle de ces artistes et de plusieurs de leurs pratiques, et leur absence dans les réseaux de diffusion professionnels, créent un cercle vicieux d'exclusion.
- La composition du personnel du Conseil des arts de Montréal est peu diversifiée. La participation des minorités visibles et des autochtones au Conseil et dans ses comités demeure faible.
- Le processus de requalification artistique à Montréal pour les artistes nouvellement immigrés est d'environ deux ans, en tenant compte des problématiques d'ordre linguistique et économique, d'adaptation à la culture d'accueil ainsi que d'accès à l'information, au réseau culturel et au système d'éducation.
- La condition de minorité visible pour les artistes est un facteur susceptible d'empêcher l'accès à la diffusion professionnelle.
- Les jeunes artistes de la 2^e ou 3^e génération des communautés ethnoculturelles ont entre 18 et 30 ans et se développent dans une dynamique essentiellement urbaine, où leurs conditions de création se modulent pour plusieurs d'entre eux dans la pauvreté des quartiers les plus défavorisés de Montréal.
- Les festivals pluridisciplinaires et ethnoculturels sont des événements rassembleurs et des outils dynamiques de développement et de fidélisation des publics. Ils sont souvent les premiers lieux de diffusion des artistes de la diversité et de leurs pratiques artistiques.

Axes d'intervention et objectifs

En réponse à ces principes et constats, la présente politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts propose une série d'actions basée sur quatre axes fondamentaux par rapport aux enjeux de l'inclusion de la diversité :

- 1. Reconnaissance**
- 2. Développement professionnel**
- 3. Participation**
- 4. Concertation**

1. Reconnaissance

Axes

Connaître, évaluer, orienter et reconnaître la valeur des artistes et des pratiques artistiques des communautés ethnoculturelles

Enjeux

- Ouverture aux pratiques artistiques non occidentales
- Reconnaissance des compétences artistiques d'ailleurs
- Reconnaissance et soutien aux pratiques pluridisciplinaires à valeur interculturelle

Objectifs

Accès à l'information

- Informer les artistes des communautés ethnoculturelles sur le mandat et les politiques du Conseil
- Établir un réseau d'information permettant la circulation d'information entre les artistes, les organismes et les intervenants issus des communautés ethnoculturelles

Sensibilisation

- Identifier et agir sur la discrimination systémique du milieu des arts montréalais
- Sensibiliser les membres et les employés du Conseil aux pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles
- Encourager les organismes artistiques subventionnés par le CAM à promouvoir la diversité culturelle

Actions

Identification

- Recueillir l'information
- Réaliser un inventaire
- Définir « inclusivement » les pratiques artistiques pluridisciplinaires
- Analyser les besoins

Évaluation

- Établir des critères d'évaluation visant à soutenir les pratiques artistiques à valeur interculturelle
- Évaluer les pratiques artistiques des communautés ethnoculturelles
- Déterminer les niveaux d'excellence et de professionnalisme

Information

- Assurer la circulation d'information sur l'accès au travail artistique et culturel

Positionnement souhaité

Engagement

- Le CAM aura clarifié sa position envers les pratiques artistiques pluridisciplinaires et interculturelles (en complémentarité avec ses partenaires).

Capacité

- Le CAM sera mieux outillé pour orienter ou accueillir les organismes professionnels issus des communautés ethnoculturelles.

Rapprochement

- Les artistes issus des communautés ethnoculturelles seront mieux connus.

Leadership

- L'expertise du CAM en matière de diversité culturelle dans les arts sera davantage reconnue à Montréal et au Québec.

2. Développement professionnel

Axes

Informier, former, accompagner et développer les compétences professionnelles, et faciliter l'accès aux réseaux professionnels

Enjeux

- Présence équitable (représentative) des créations artistiques professionnelles issues des communautés ethnoculturelles dans les espaces de diffusion métropolitains
- Inclusion de la diversité culturelle dans les organismes artistiques de Montréal
- Connaissance des ressources et services disponibles

Objectifs

Accompagnement

- Faciliter l'accueil et le suivi du développement professionnel d'organismes issus des communautés ethnoculturelles
- Dynamiser la circulation d'organismes issus des communautés ethnoculturelles

Requalification

- Expliquer le fonctionnement du milieu des arts montréalais

Visibilité

- Rendre plus visible la présence artistique autochtone et celle issue des communautés ethnoculturelles

Actions

Soutien

- Réaliser des activités d'information, de formation et de mentorat
- Aider les artistes à remplir leurs demandes de subventions

Jumelage

- Créer des possibilités de jumelage entre les artistes et organismes établis et ceux issus des communautés ethnoculturelles

Diffusion/Promotion

- Sensibiliser les diffuseurs montréalais aux difficultés spécifiques des artistes issus des communautés ethnoculturelles

Documentation

- Élaborer un guide pratique sur la création et l'exploitation d'un organisme artistique

Positionnement souhaité

Inclusion

- La présence d'organismes aux pratiques artistiques non occidentales dans l'offre de tournées représentera 20 % de l'offre d'ici 5 ans.
- Le nombre d'organismes aux pratiques artistiques non occidentales dans le programme général aura augmenté de 10 % d'ici 5 ans.

Leadership

- Les compétences du CAM en matière de diffusion de la diversité artistique à Montréal seront reconnues.

Ouverture

- L'offre artistique et les activités de développement de publics seront davantage diversifiées dans le milieu montréalais.

3. Participation

Axes

Valoriser la présence des personnes de la diversité (notamment au sein du Conseil des arts de Montréal) et diversifier les publics

Enjeux

- Présence accrue des artistes professionnels et des travailleurs culturels issus des communautés ethnoculturelles dans les instances décisionnelles du milieu des arts et de la gouvernance culturelle
- Présence significative de personnes issues des communautés ethnoculturelles au Conseil des arts, tant au sein du personnel que parmi les membres du Conseil

Objectifs

Intégration

- Sensibiliser les instances décisionnelles des organismes artistiques à la diversité culturelle
- Mise en réseau des artistes issus des communautés ethnoculturelles

Développement des publics

- Appuyer des initiatives de médiation qui font participer les publics des communautés ethnoculturelles
- Encourager une alliance stratégique entre le tourisme, le milieu des affaires et le milieu des arts pour développer des marchés métropolitains

Actions

- Mettre en place le comité consultatif sur la diversité culturelle dans les arts
- Enrichir les comités sectoriels de membres ayant une pratique artistique « autre »
- Initier une réflexion au sein de chaque comité sectoriel sur les pratiques de la diversité
- Poursuivre la nomination au Conseil de membres issus des communautés ethnoculturelles
- Développer une banque de candidatures
- Multiplier les efforts pour afficher les offres d'emploi dans les réseaux des communautés ethnoculturelles
- À compétence égale, prioriser l'embauche de personnes de la diversité
- Vérifier que les descriptions de tâches ne comportent pas d'obstacles indirects ou systémiques

Positionnement souhaité

Optimisation

- L'intervention culturelle reflètera le paysage démographique réel de Montréal.

Hétérogénéisation

- D'ici 5 ans, 20 % des employés du Conseil seront issus des communautés ethnoculturelles.
- Il y aura davantage de personnes issues des communautés ethnoculturelles dans les directions et les conseils d'administration des organismes artistiques montréalais.

4. Concertation

Axes

Faciliter les rencontres et les collaborations interculturelles, concerter les intervenants publics et privés

Enjeux

- Concertation politique entre les intervenants du dossier de la diversité culturelle dans les arts
- Implication du secteur privé dans le financement des organismes issus des communautés ethnoculturelles

Objectifs

Collaboration

- Intensifier les actions de représentation auprès des trois paliers de la gouvernance culturelle et auprès des gens d'affaires montréalais, afin de trouver d'autres sources de financement

Réseautage

- Consolider des instances d'interaction entre le milieu des arts et des affaires

Actions

- Développer avec le CALQ, la CRÉ et Patrimoine Canada, une entente régionale pour soutenir la promotion de la diversité ethnoculturelle
- Renforcer la collaboration entre le CAM et la Ville de Montréal concernant les activités artistiques mixtes⁵ interculturelles
- Initier des rencontres multipartites CALQ, MCCQ, Ville de Montréal, MICC, Patrimoine Canada, CRÉ, SODEC
- Solliciter les milieux d'affaires et les fondations pour un soutien financier complémentaire
- Sensibiliser des entreprises des communautés ethnoculturelles au financement des arts

Positionnement souhaité

Leadership

- Le CAM aura affirmé son leadership en matière de concertation pour la promotion de la diversité artistique à Montréal.

Cohésion

- Les différents paliers gouvernementaux agiront de façon plus concertée et cohérente dans ce dossier.

Financement

- Le milieu artistique disposera de plus de ressources pour le développement de la diversité culturelle.

⁵ Le terme « mixte » est utilisé pour les expressions artistiques qui reflètent une fusion entre l'innovation artistique et le patrimoine d'expression.

Définitions

Diversité culturelle

Toute la population québécoise fait partie de la diversité culturelle, que l'on soit identifié à la majorité ou à des minorités. S'il y a toujours eu diversification en termes d'origines ethniques, le phénomène apparaît particulièrement marquant aujourd'hui. En effet, contrairement à la situation qui prévalait pendant une bonne partie du vingtième siècle, les immigrants proviennent depuis quelques années de pays de plus en plus diversifiés auxquels sont identifiées entre autres les minorités visibles.

Communautés ethnoculturelles

Le terme « communautés ethnoculturelles » ne fait pas l'unanimité, mais il a l'avantage d'être facilement compris. On conviendra assez facilement que les communautés ethnoculturelles sont formées des personnes ayant une origine autre que canadienne, québécoise, française ou britannique. Notons cependant que, de plus en plus, les personnes d'origine britannique s'identifient au Québec comme une communauté ethnoculturelle. Statistique Canada n'utilise pas cette catégorie, préférant les catégories d'**immigrants**, de **minorités visibles** et d'**autochtones**. Ainsi, les chiffres varient selon les définitions. Nous retiendrons les statistiques de la Direction des affaires interculturelles de la Ville de Montréal qui déterminent qu'en 2001, 28 % de la population de l'île de Montréal était immigrante (une personne née en dehors du Canada). Il faut aussi comprendre que les tendances démographiques actuelles présagent un accroissement rapide de ce pourcentage dans les prochaines années. Les deux plus importants groupes d'immigrants sont les Italiens et les Haïtiens. Ces derniers occupent le premier rang parmi les immigrants des années 1991-2001, suivis de près par les Algériens et les Chinois. Notons que la moitié des immigrants font partie d'une minorité visible.

Minorités visibles

Le concept de « minorités visibles » désigne les personnes identifiées en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, selon qu'elles sont ou non de race blanche. Selon cette Loi, les autochtones ne font pas partie des groupes de minorités visibles. Statistique Canada retient les catégories suivantes : Chinois, Sud-Asiatique (c.-à-d. Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais), Noir (c.-à-d. Africain, Haïtien, Jamaïcain, Somalien), Arabe/Asiatique (c.-à-d. Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain), Philippin, Asiatique du Sud-est (c.-à-d. Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien), Latino-Américain, Japonais, Coréen. (Source : http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/vis-minorit_f.htm).

Excellence

L'excellence est le degré de maîtrise qu'un individu ou un groupe manifeste dans sa pratique. Exceller, c'est manifester une maîtrise hors du commun dans l'exercice d'un métier, d'un art, d'un sport, d'un jeu, d'une vertu, d'un rôle social. La recherche de l'excellence implique un jugement, une classification et une hiérarchie, une comparaison avec un modèle et est intimement liée à une culture et à son système de valeur sur lesquels se fondent les critères d'évaluation.

Professionalisme

La *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* (L.R.Q., c. S-32.01) et la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) désignent ainsi un artiste professionnel : tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

Au Conseil des arts de Montréal, on entend généralement par artiste professionnel, tout artiste qui, ayant acquis une formation de base, possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou publie des œuvres pour diffusion dans un contexte professionnel, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

Interculturalisme

Contrat moral qui établit une relation entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil afin d'établir une culture publique commune axée sur : « une société dans laquelle le français est la langue commune de la vie publique; une société démocratique où la participation et la contribution de chacun sont attendues et valorisées; une société pluraliste ouverte aux multiples contributions à l'intérieur des limites imposées par le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité d'échange intercommunautaire »⁶.

⁶ Gouvernement du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Direction des communications, 1990.

Couverture

Mikado

Installation de Pierre Thibault et Nicolas Dickner
présentée dans le cadre de *Les Archi-Fictions de
Montréal : six villes invisibles inventées et racontées
par...*, une exposition itinérante du Conseil des arts
de Montréal en tournée réalisée par Monopoli,
galerie d'architecture. Photo : Alain Laforest

Conseil des arts de Montréal

3450, rue Saint-Urbain

Montréal, Québec H2X 2N7

Tél. : 514-280-3580

Fax : 514-280-3784

www.artsmontreal.org

Conception et réalisation

epicentre.qc.ca

ISBN : 2-9802224-6-1

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada, 2007

